

## **Communication des décisions de Mme la Présidente depuis le conseil communautaire du 15/02/2023**

Lors de la séance du 12 octobre 2020, certaines responsabilités conformément à l'art 2122-22 du CGCT ont été déléguées à Mme la Présidente :

- 1- *d'autoriser les demandes de subventions au profit de la communauté de communes et d'approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*
- 2- *de la création ou la modification de postes du personnel titulaire, non titulaire et contractuel de la communauté de communes en conformité avec les autorisations budgétaires*
- 3- *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget*
- 4- *de passer des contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget*
- 5- *de procéder, au vu de l'avis du Directeur des Services Fiscaux, sur les projets d'opérations immobilières mentionnés au II et III de l'article 23 de la loi n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier*
- 6- *d'ester en justice.*

Voici les décisions prises par Mme la Présidente depuis la séance du 15 février 2023 :

- 24/01/2023 : Signature du devis des honoraires du bureau d'études INGC pour l'aménagement de la ZAC de Carget pour un montant de 7 380 € TTC (Tranche ferme de l'avant-projet) et des taux par tranche de travaux.
- 21/02/2023 : Signature du devis de SPIE pour la configuration de la box de la Maison de santé en vue de la finalisation de l'installation de la fibre pour un montant de 1 187,45 € TTC
- 28/02/2023 : Achat de MOP Microfibre pour la Crèche chez SANIVAP pour un montant de 174,60 € TTC
- 06/03/2023 : 4 séances d'analyse de pratiques de Mme Chantal SOULES effectuées chez le Dr Sauvaget-Lasserre, Psychologue-Psychothérapeute pour un montant de 140 €
- 07/03/2023 : Achat de Toner pour l'imprimante de la Crèche auprès de la SARL CTL Informatique pour un montant de 234 € TTC
- 07/03/2023 : Achat de mobilier pour le CTS auprès de Bureau Aménagement du Sud-Ouest pour un montant de 2 619 € TTC
- 14/03/2023 : Commande d'une dalle lumineuse pour la Maison de Santé auprès de la SIDV pour un montant de 29,40 € TTC
- 14/03/2023 : Commande de luminaire pour le Pôle Petite Enfance auprès de la SIDV pour un montant de 13,08 € TTC
- 15/03/2023 : Signature du devis de la SARL Fauconnerie Marche pour une sortie au « Parc des rapaces » des enfants du service ALSH (48 enfants et 4 accompagnants payant) le 27/04/2023 pour un montant de 540 € TTC.

- 16/03/2023 : Accord en faveur d'une action de formation pour les agents de la Casita « *Inscrire la posture réflexive dans sa pratique professionnelle* » dispensée par l'organisme agréé ALTIDUM Formation (Tarbes) pour un montant de 1 125 € TTC